

La Présidente

Nantes, le **18 AVR. 2023**

DESR/CM/MB/CS/2023-03-1709

Madame Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Monsieur Christian ROBLEDO
Président de l'Université d'Angers

Monsieur Pascal LEROUX
Président de Le Mans Université

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Par courrier du 17 mars 2023, vous saluez l'importance de l'accompagnement de la Région des Pays en faveur du déploiement des nouveaux espaces pédagogiques, des plans d'investissements et d'entretien durable des matériels informatiques des universités ligériennes depuis plusieurs années, et je m'en réjouis.

Sur la période 2016-2022, la Région des Pays de la Loire a en effet accordé un soutien financier annuel en investissement de 1,6 M€, à l'échelle des 3 établissements, fléché principalement sur l'acquisition d'équipements pédagogiques dits de professionnalisation et sur le renouvellement du parc informatique, au titre de la contractualisation.

Sur ces engagements déjà pris, je vous informe qu'un volume de 2,56 M€ de crédits, relatifs aux contractualisations des années 2021-2022 et 2022-2023, reste en attente de justificatifs de votre part pour le paiement du solde des actions.

Vous alertez par ailleurs la Région, dans votre courrier, sur les conséquences de l'arrêt du soutien régional afférent à la contractualisation, à compter de septembre prochain pour l'année 2023-2024.

En réponse, je souhaite vous apporter les éléments de contexte qui ont conduit à ce choix.

Comme vous le savez, la Région des Pays de la Loire a inscrit dans sa SRESRI (Stratégie Régionale Enseignement Supérieur Recherche Innovation) 2021-2027, une ambition d'accélération de l'adaptation du patrimoine académique aux défis démographiques, énergétiques et environnementaux ainsi que l'accélération de la transition numérique des campus.

Le retrait de la contractualisation a par ailleurs été guidé par une volonté de la Région, de recentrage et de réallocation de ses moyens sur les priorités du mandat, dans un contexte de tension budgétaire inédit.

Aussi, la Région fait aujourd'hui le choix de concentrer son effort financier sur les projets structurants d'infrastructures notamment numériques pour rattraper le retard constaté en région et ainsi ne plus cofinancer les équipements de professionnalisation, de logiciels et la jouvence des équipements numériques, considérant que ces matériels relèvent des obligations pédagogiques des établissements, et d'un soutien de l'Etat.

Ces nouveaux efforts faits par la Région se traduisent, sur le volet numérique du CPER 21/27 par la négociation aux côtés de l'Etat, d'un investissement régional de 4,19 M€ sur un volume total de 20 M€ en faveur de 3 projets d'infrastructures numériques majeurs : la création d'un réseau régional très haut débit, la construction d'un datacenter régional et d'un centre de calcul scientifique, au bénéfice de l'ensemble des établissements ESR de la région Pays de la Loire.

Globalement, sur le volet ESRI du CPER 2021-2027, la Région a prévu dans sa programmation pluriannuelle, un soutien aux 3 universités de 12,45 M€/an contre 5,36 M€/an au cours du CPER 2015-2020. Ces soutiens témoignent de l'intention de la Région d'investir fortement dans le numérique et de contribuer in fine à la réussite des étudiants et de la communauté scientifique régionale.

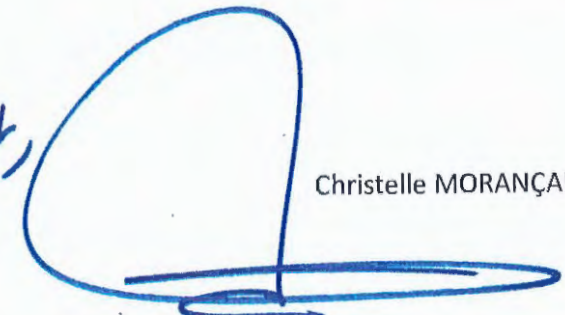
Bien consciente de la situation financière délicate que connaissent vos universités, je tiens à vous rappeler que Samia Soultani-Vigneron, vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, recherche, innovation, a rencontré chacun d'entre vous dès début 2023, pour vous informer des suites données à la contractualisation et permettre à vos équipes d'adapter l'ingénierie financière des actions projetées pour l'année universitaire 2023/2024, à compter de septembre.

Enfin, j'ai eu l'honneur d'échanger le 21 mars dernier avec Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sur différents dossiers du territoire. J'ai notamment sollicité auprès de Madame la Ministre un réexamen des situations de vos trois universités dans une perspective de rattrapage de moyens. Elle m'a fait part de son souhait d'examiner ces situations à l'aune des nouveaux Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance. Je vous invite à me tenir informée de la conduite de ces négociations contractuelles afin de veiller à ces engagements de l'Etat sur notre territoire.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information (contact : caroline.souchet@paysdelaloire.fr).

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

Rien Cordialement,



Christelle MORANÇAIS

Copies :

Samia Soultani-Vigneron, Vice-Présidente enseignement supérieur, recherche et innovation, Région Pays de la Loire

Constance Nebbula, Vice-présidente chargée du numérique, Région Pays de la Loire

Francky Trichet, Vice-Président numérique, Nantes Université

Vincent Barré - Vice-Président du Conseil d'administration, Le Mans Université

✓ Stéphane Amiard - Vice-Président Patrimoine, transition écologique et numérique, Université d'Angers